

## Fiche technique sur les aspects environnementaux et sociaux

### Informations générales

Intitulé du projet :	KABALA AEP BAMAKO
Numéro du projet :	2010-0250
Pays :	Mali
Description du projet :	Projet d'alimentation en eau potable de la rive droite de la ville de Bamako, comprenant une station de traitement, des réservoirs et des réseaux de transport.
EIE exigée :	oui, une EIES complète a été réalisée pour ce projet. En revanche, une EIES complémentaire pour les nouvelles lignes électriques sera nécessaire et sera une condition pour le premier décaissement.

Projet faisant partie du programme « empreinte carbone<sup>1</sup> » : non

(La présentation détaillée pour les projets inclus dans le programme « empreinte carbone » se trouve dans la section « Programme Empreinte Carbone de la BEI »)

### Synthèse de l'évaluation des incidences environnementales et sociales (principaux problèmes, conclusions et recommandations générales)

Le projet sera bénéfique pour la santé publique puisqu'il permettra le raccordement au réseau d'eau potable de près d'un million d'habitants de la capitale malienne.

Le projet est positif et œuvrera à la structuration de la vie socio-économique de Bamako, de par ses retombées directes et indirectes en termes de santé, d'emploi, d'économie et d'amélioration des conditions de vie des bamakois et particulièrement des bamakoises. Le résultat des consultations publiques corrobore largement cet aspect positif et renforce la nécessité de mise en marche du projet, porteur d'espoir.

Malgré l'absence de composante d'assainissement (couverts par un autre projet majeur en préparation) et malgré les impacts induits par le projet sur l'activité d'extraction et de commerce de sable de la commune de Kalabancoro, il y a une forte mobilisation et implication de la part des élus locaux et des représentants de cette activité afin de faciliter la mise en œuvre du projet. Le secteur d'activité accepte une relocalisation vers un autre site et se dit prêt pour une collaboration efficace avec les élus et le gouvernement dans le but de la réalisation du projet de Kabala. Face à cette mobilisation et cette prise de conscience nationale, la réponse à apporter est donc d'agir pour la réalisation du projet de Kabala.

L'étude d'impact environnemental et social (EIES) a été réalisée sous l'égide de la Banque Mondiale par un consultant réputé et n'a donc pas nécessité d'étude complémentaire lors de l'instruction du projet par la BEI. Seule l'EIES complémentaire des lignes électriques de haute tension pour l'alimentation du site de Kabala doit encore être fournie.

---

<sup>1</sup> Seuls sont retenus les projets entrant dans le périmètre du programme pilote, selon la définition donnée dans le projet de méthodologie de la BEI mise en place pour évaluer l'empreinte carbone, pour autant que les émissions estimées dépassent les seuils fixés dans la méthodologie, à savoir plus de 100 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e par an en valeur absolue (brut) ou 20 000 tonnes de CO<sub>2</sub>e par an en valeur relative (net) – tant pour les hausses que pour les économies.

## Évaluation des incidences environnementales et sociales

### Évaluation des incidences environnementales et sociales

L'étude d'impact environnemental et social a permis de dégager les impacts positifs et négatifs du projet lors des travaux et pendant l'exploitation des installations, ces derniers sont majoritairement positifs.

Les impacts positifs directs du projet sur les aspects, environnementaux et socio-économiques sont les suivants :

- Amélioration de la desserte en eau potable de la population de tout Bamako et quartiers périphériques
- Sécurisation dans l'approvisionnement en eau
- Redynamisation du secteur de l'emploi, par la création d'emplois directs et indirects
- Amélioration des conditions et du cadre de vie des populations
- Diminution des maladies d'origine hydrique et de la mortalité infantile
- Amélioration de la qualité du service fourni par la SOMAPEP SA
- Augmentation du taux de desserte avec le raccordement de nouveaux clients
- Amélioration du taux de scolarisation des enfants notamment des filles et vacation des femmes à d'autres activités génératrices de revenus

Les impacts négatifs potentiels sont, entres autres :

- Abattage des arbres protégés (Karité)
- La gêne du trafic et du déroulement des activités socio-économiques sur les emprises du projet en phase travaux
- L'arrêt de l'activité d'extraction et de vente du sable en provenance du fleuve Niger, au droit du site des ouvrages amont et d la station de traitement. L'arrêt de l'activité sera effectif en phase travaux et se maintiendra en phase exploitation
- Chômage technique des exploitants suite à l'arrêt de l'activité d'extraction et de vente de sable
- Les pollutions éventuelles par des rejets de chantiers (huiles, liquides de lavage et d'entretien) en phase de travaux et d'exploitation
- Les pollutions accidentelles par les rejets de produits chimiques en phase exploitation de la station de traitement
- L'augmentation des volumes d'eaux usées rejetés dans le milieu naturel sans traitement, du fait de l'insuffisance de la capacité des ouvrages existants

Les mesures compensatoires envisagées pour atténuer ou endiguer les impacts négatifs et de bonifier les aspects positifs sont principalement les suivantes :

- Etablir un plan de plantation d'arbre de Karité sur la parcelle de la station de traitement et ou sur d'autres parcelles voisines. Sur la base d'un Karité arraché, deux karités plantés. Cette démarche doit être immédiate afin de préserver ce patrimoine floristique Malien
- Informer la population des communes concernées par le projet sur le démarrage des travaux
- Accompagner le secteur d'extraction de sable dans sa transition de relocalisation moyennant l'identification et l'aménagement de nouveau site d'extraction de sable
- Veiller au recrutement sur les chantiers, de la main d'œuvre locale
- Clarifier la situation des parcelles accueillant les ouvrages de traitement et des réservoirs. Et indemniser les familles impactées par la déclaration d'utilité publique de ces parcelles
- Poursuivre et actualiser les études des infrastructures d'assainissement en cours, que ce soit au stade de Schéma directeur ou en phase d'études de détail
- Renforcer les secteurs de l'éducation dans les domaines techniques en rapport avec l'exploitation et la gestion des ouvrages de Kabala, pour bénéficier de manœuvres, de techniciens et de cadres qualifiés
- Définir des périmètres de protection des ouvrages réalisés

La mise en œuvre de ces mesures se fera par le biais du programme de surveillance et de veille environnementale. Le rôle premier est donc de permettre un suivi de l'évolution du projet, de fixer ses impacts et d'intervenir par des mesures en temps opportun pour les éventuels problèmes. Le système de surveillance veillera à ce que les perturbations de l'environnement soient minimisées et que l'on se conforme aux principes et directives de conservation écologique. Ce rôle de veille environnementale sera assuré potentiellement par deux (2) organismes identifiés la SOMAGEP SA (Société Malienne de Gestion de l'Eau Potable) et la DNACPN (Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances) ainsi que ses démembrés régionaux.

### **Consultation publique et dialogue avec les parties prenantes**

La consultation publique s'est déroulée en novembre 2011.

### **Autres aspects environnementaux et sociaux**

Le projet a été approuvé par l'Autorité du Bassin du Niger (permis obtenu le 01.11.2011).

L'EIES des lignes HT pour l'alimentation du site de Kabala est encore à soumettre.

Un accompagnement du projet de Kabala et son aboutissement sur d'autres projets de développement des infrastructures urbaines de collecte et de traitement des eaux usées, est également une des majeures conclusions. Mais le projet ne comporte pas de composante d'assainissement, bien que Bamako ne soit pas équipée de véritable système d'assainissement pour l'instant (environ 900 km de caniveaux majoritairement à ciel ouvert et une station d'épuration pour la zone industrielle). En revanche, le Gouvernement du Mali a obtenu des engagements de plusieurs bailleurs de fonds (AFD, BAD, BID et KFW) lors de la "Table Ronde des Bailleurs de Fonds pour le financement du premier sous projet du Schéma Directeur d'Assainissement du District de Bamako", qui s'est tenue fin 2011 pour la mise en œuvre du premier sous projet de la tranche prioritaire définie dans le schéma directeur d'assainissement,. Depuis, compte tenu du contexte politique, les activités n'ont pas repris et la priorité a été donnée au lancement du projet de Kabala.